

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 19 novembre 2020

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 33 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGÉAC - Daniel GAGNON - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pascal GOURNES - Frédéric GUINIERI - Nicolas ISNARD - Sophie JOISSAINS - Maryse JOISSAINS MASINI - Didier KHELFA - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Emmanuelle CHARAFE - David GALTIER - Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

### IVIS 002-8762/20/BM

#### ■ Rapport d'activité 2019 de Capaix Connect pour la Délégation de Service Public pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques à Très Haut Débit sur le Territoire du Pays d'Aix MET 20/16347/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

#### 1. Rappel du cadre juridique et des réalisations

Par délibération en date du 26 juin 2008, le Territoire du Pays d'Aix a attribué au groupement Eiffage/LD Collectivités, la Délégation de Service Public relative à l'Établissement et l'Exploitation d'un Réseau de Communications Électroniques à Très Haut Débit. D'une durée de 20 ans, ce contrat de concession a pour objet la construction et l'exploitation du premier réseau d'initiative publique à l'échelle du département. Son exécution a été confiée à la société dédiée CAPAIX CONNECTIC, issue du groupement précité. Signé en septembre 2008, le contrat a été mis en œuvre à compter du mois de novembre de la même année.

Pour la réalisation de ce projet initial, d'un montant de 16,53 M€, le délégataire a bénéficié d'une première subvention publique à hauteur de 7,85 M€. Cette somme correspond au besoin de financement nécessaire pour compenser tout ou partie des surcoûts occasionnés par l'exécution des obligations de service public mises à la charge du délégataire. Le coût pour la collectivité a été allégé grâce aux subventions de l'Europe (FEDER) et de l'État (FNADT), pour un montant total de 1 586 000 €.

Initialement limité au dégroupage de NRA et à la desserte des zones d'activités et sites publics du Territoire, le contrat de DSP a notamment fait l'objet d'un premier avenant en Novembre 2015 pour la couverture des zones blanches ADSL via des travaux relatifs aux opérations de 10 projets de Montée En Débit (MED). A cette occasion, le déploiement de la capillarité optique sur 5 ZAE a également été programmé.

Signé le 19 Novembre 2020  
Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

Par ailleurs, en Décembre 2018, la commission de la Métropole a validé un avenant n°2 pour la mise en capillarité de 13 nouvelles zones d'activités réparties sur 9 communes. Cette extension est prévue en deux phases jusqu'en février 2021.

A fin 2019, le réseau représente un investissement cumulé de 22,2 M€.

## 2. L'activité 2018 de la DSP (détails en annexes)

CAPAIX CONNECTIC, en tant que délégataire en charge de la DSP Très Haut Débit, est soumis à des obligations tant légales que contractuelles en ce qui concerne la communication des rapports réguliers sur l'exécution du service public délégué ainsi que sur l'état du réseau.

Ces obligations sont définies d'une part au travers du contrat de concession et résultent d'autre part de l'application de l'article L1411-3 du CGTC.

### 2.1. Le périmètre du réseau

Au terme de 2019, le réseau backbone et de collecte de communication à très haut débit du Territoire du Pays d'Aix est un réseau d'environ 539,5 km de fibre optique (+29,5 km en 1 an) contre 290 km de linéaire prévus initialement et dont 89,8 km d'IRU FO en liaison avec le réseau national et international via le data center de Marseille Interxion.

Le Délégataire a procédé à ce jour à la desserte de 20 centraux téléphoniques dans le but de réaliser des opérations de dégroupage, à la mise en capillarité du réseau au sein de 14 zones d'activités et à la réalisation d'un projet de Montée en Débit sur 10 PRM (Point de Raccordement Mutualisé). Quatre salles techniques ont été réalisées dans le cadre de cette concession, ainsi que 3 extensions de réseau : dans la ZA du Puit Morandat à Gardanne, au Canet de Meyreuil et au Carreau de la Mine de Meyreuil.

### 2.2. État de la commercialisation des services proposés par le délégataire

Au cours du troisième trimestre 2019, les deux derniers PRM (Guy de La Lauzière et de Coutheron), suite à la finalisation des travaux, ont été ouverts à la commercialisation par ORANGE.

Au cours de l'année de 2019, la commercialisation du DSL, à travers les centraux dégroupés (desserte Grand Public) s'est maintenue au-dessus du plan d'affaires initial. En effet, au terme de l'exercice 2019 en volume, le DSL (technologie à destination au Grand public) représente un total de 10410 abonnés issus du Territoire du Pays d'Aix auprès des opérateurs clients de CAPAIX CONNECTIC (soit 1905 abonnés de plus par rapport au Business Plan initial qui prévoyait 8505 abonnés en fin 2019).

A fin 2019, CAPAIX CONNECTIC détient 382 contrats signés soit une progression de 24 % par rapport à 2018. Cette croissance a vocation à perdurer grâce à la mise en œuvre de l'avenant n°2. Au terme de 2019 sur les 13 nouvelles zones mises en capillarité au titre du deuxième avenant, seule la ZA Jalassière de la commune d'Eguilles a été mise en commercialisation.

De plus, la nouvelle grille tarifaire établie par le délégataire, très attractive et compétitive sur le Territoire permet de soutenir cette commercialisation par les opérateurs locaux.

Le site internet, indique le nombre d'opérateurs présents et la couverture disponible sur les communes du Territoire du Pays d'Aix. Il permet la mise en contact grâce à un formulaire en ligne et intègre une carte d'éligibilité développée par le service du développement économique du Territoire du Pays d'Aix.

Comme prévu, en 2019, un nouveau flyer a été réalisé et distribué auprès des entreprises concernées par l'offre CECA dans les nouvelles zones d'activités formalisées dans le cadre de l'Avenant n°2.

## 3. Résultats financiers (détails en annexes)

Sur le plan financier, comme en 2018, la DSP réalise un chiffre d'affaires positif depuis quatre exercices consécutifs, on constate un résultat net positif avec +303K€ en 2019. Ses capitaux propres sont encore suffisamment dimensionnés (6,4M€ environ) ce qui permet de disposer d'une certaine visibilité pour les années à venir, mais empêche toute perspective de déclencher la clause d'intéressement prévue au contrat.

**Signé le 19 Novembre 2020**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020**

En effet, en 2019, plusieurs indicateurs sont rassurants. Le nombre total de contrats, Lan to Lan (*Local Area Network correspondant en français à réseau d'entreprises*) et CECA (*Local Area Network correspondant en français à réseau d'entreprises*) est de 382 fin 2019, soit une hausse de +24% depuis fin 2018. Le nombre de contrats CECA est notamment passé de 217 à 290 contrats grâce à l'ouverture de la commercialisation sur de nouvelles Z.A.

Néanmoins, des recettes supplémentaires pourraient être générées via la commercialisation d'IRU (*droit d'usage irrévocable d'utilisation : location de longue durée de fibre optique noire*) en direction des acteurs publics sous forme de GFU (*Groupement Fermé d'Utilisateurs*) permettant de relier numériquement les différents établissements publics.

Concernant les offres ADSL, le budget initial prévoyait pour 2019 un chiffre d'affaires de 2 058 000€, le chiffre d'affaires réalisé est de 2 499 000€, soit une augmentation correspondant à 20% de plus par rapport au prévisionnel et 0,8% de plus depuis fin 2018.

#### 4. Perspectives pour l'avenir

Le Délégué prévoit pour l'année 2020 les travaux suivants :

Extension de l'offre CECA sur les Zones d'Activités (suite de l'avenant n°2) :

- St Estève de Janson
- Lambesc
- Bouc Bel-Air
- Venelles
- La Roque d'Anthéron

Dévoiements en étude : 2020/2021

- La Roque d'Anthéron rd561
- La Barque Rd6/a8

Les principaux enjeux pour l'année 2020 sont les suivants :

- Sur le segment entreprises TPE PME, l'un des principaux enjeux porte sur la poursuite de la commercialisation de l'offre CECA dans les ZA du Territoire du Pays d'Aix éligibles à cette offre au titre des avenants 1 et 2.
- Sur le segment grand public, le principal enjeu, réside dans le maintien de la commercialisation des liens DSL par SFR.

#### 5. Commentaires sur le rapport

D'un point de vue général, et dans la continuité de l'analyse du rapport annuel de l'exercice précédent, le Délégué remplit correctement ses obligations contractuelles vis-à-vis du Délégué. L'infrastructure optique déployée présente un linéaire et des caractéristiques de dimensionnement supérieurs aux spécifications initiales du contrat, et le réseau a contribué à démocratiser le passage au très haut débit sur les Zones d'activités Economique.

Au titre des performances économiques, la DSP réalise un résultat net positif depuis 4 exercices consécutifs (+195 k€ en 2016, + 360 k€ en 2017, +309 k€ en 2018, + 303 k€ en 2019) et ses capitaux propres sont encore suffisamment dimensionnés (6,4 M€ environ), ce qui permet de disposer d'une certaine visibilité pour les années à venir.

Toutefois compte tenu de la baisse tarifaire, l'évolution du chiffre d'affaires n'est pas proportionnelle à la croissance des contrats signés.

En effet, le nombre de contrats entreprises est conforme voire supérieur au prévisionnel, mais en raison de la concurrence, le revenu moyen par lien de fibre optique a été fortement corrigé à la baisse.

Au titre de l'activité IRU et la location FON, il convient de signaler que les cibles tels qu'ITER, RENATER et l'interconnexion des principaux sites du Territoire du Pays d'Aix ne font pas l'objet de commande en 2019.

Néanmoins, la Métropole Aix-Marseille-Provence est un acteur majeur de développement de ses liaisons sous forme d'IRU Fibre auprès de CAPAIX CONNECTIC pour relier ses différents centres aquatiques ainsi que le BHNS (Bus à Haut Niveau de Service) sur le Territoire du Pays d'Aix.

La promotion de la commercialisation d'IRU (droit d'usage irrévocable d'utilisation : location de longue durée) auprès d'acteurs publics sous forme de GFU (groupe fermé d'utilisateurs), permettant de relier numériquement les différents établissements publics, pourrait générer des recettes supplémentaires.

Il serait également pertinent que le Délégué puisse étendre son offre pour connecter des infrastructures intelligentes sur le Territoire « Vidéo protection, wifi, relais d'objets connectés... ». Cela pourrait lui donner un rôle d'intermédiaire privilégié dans la mise en place d'un Territoire connecté.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

### **Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

#### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération HN 001-8073-20-CM du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- Le décret n° 2005-236 du 14 mars 2005 relatif au rapport annuel du délégué de Service Public Local ;
- La délibération n° 2008\_A076 du Conseil Communautaire de la CPA du 26 juin 2008 relative au choix du délégué ;
- La délibération HN 001-8073/20/CM du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- Le contrat de concession signé entre la « Communauté du Pays d'Aix » et le groupement d'entreprises composé par SFR Collectivités et Eiffage S.A. et notifié le 19 septembre 2008.

#### **Où le rapport ci-dessus,**

#### **Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

#### **Considérant**

- Le compte-rendu d'exploitation et le compte rendu financier de l'année 2019.
- L'état d'avancement des études et de travaux, des démarches entreprises pour la commercialisation du réseau.
- La qualité du service rendu aux usagers du réseau.
- Le rapport annuel produit par le Délégué Capaix Connectic comportant l'ensemble des éléments nécessaires à l'appréciation de la qualité des services et de leur évolution.

#### **Délibère**

**Article unique :**

Est pris acte du rapport du délégataire 2019 et du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels, produits au titre de la Délégation de Service Public pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau Très Haut Débit sur le Territoire du Pays d'Aix.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué  
Culture, Innovation numérique

Daniel GAGNON